

SUMMARY

Aimé-Georges MARTIMORT. — Reconsidering Hippolytus' Apostolic Tradition. Pages 5-25.

A close scrutiny of the literary genre and contents of the Apostolic Tradition and the way that document was inserted in the canonical collections of the IVth century cannot lead to agreeing with the theory of recent authors, who, calling that document Diataxeis of the Holy Apostles, would liken it to the pseudo-apostolic compilations. Three collections seem to witness that the Tradition was indeed originally named after Hippolytus; in other respects the discussions concerning the statue found in the XVIth century do not throw doubts on the reliability of the list of Hippolytus' works engraved on its pedestal. Neither can a sound argument against the identification of the author be drawn from comparing it with the Alexandrian liturgy or from literary or doctrinal differences, which could come up between that work and Hippolytus' other treatises; his theology links up with Irenaeus': the apostolic succession of the episcopate does guarantee Tradition.

Jean-Pierre INDA †. — Léonard Constant and the Sillon. I: New Friendships and Commitments (to be continued). Pages 26-46.

An academic as strong in his faith as he was gifted, Léonard Constant tried to find where his apostolic activity could fit in a divided Catholic France. He came across Marc Sangnier and the Sillon. Preferred at once to choice positions, he knew from the inside the movement that had then reached the zenith of its fame. The Sillon ideals left their stamp for ever on L. Constant, although he was aware of their weak points and had misgivings about the coming crisis.

Jean ROCACHER. — Chronicle of religious art: introducing a Christian thinking on art. Pages 47-51.

Suzanne POQUE. — Critical Notes: Père Cavallera's works on Augustine of Hippo. Pages 52-57.

REVIEWS. — Pages 58-79.

Nouvel examen de la "Tradition Apostolique" d'Hippolyte

Aimé Georges MARTIMORT,
32, rue de la Gravette, 31300 Toulouse.

La Tradition apostolique, restituée sous le nom d'Hippolyte de Rome par Eduard Schwartz en 1910 et R. Hugh Connolly en 1916, devenue aussitôt un document privilégié pour les grands historiens du culte chrétien que furent Duchesne et Dix, rendue facile d'accès grâce aux trois éditions successives de Dom Bernard Botte, est, peut-on dire, en « possession pacifique » chez les liturgistes (1). Cependant, constate G. Kretschmar (2), « il y a eu et il y a encore des thèses opposées d'un grand poids » : elles ont contribué d'ailleurs à susciter, de la part notamment de Heinrich Eifers (3), Bernard Capelle (4), Jean-Michel Hanssens (5), des approfondissements qui ont fait largement progresser nos connaissances. Bernard Botte n'a cessé de polémiquer avec les contradicteurs, non sans vivacité, jusqu'aux toutes der-

(1) « Possession pacifique » est la formule de B. CAPELLE, *Hippolyte de Rome*, art. cité infra note 4, p. 145. — Une bibliographie de la *Tradition apostolique*, sommaire mais suffisante, est fournie par G. KRETSCHMAR, *La liturgie ancienne dans les recherches historiques actuelles*, dans *La Maison-Dieu* 149, 1982, pp. 57-63 ; plus complète, mais arrêtée à 1972, dans J. MAONE, *Tradition apostolique sur les charismes et Diataxeis des saints apôtres*, Paris, (sans nom d'éditeur), 1975, pp. 193-225 (déjà citée : *Tradition et Diataxeis*).

(2) G. KRETSCHMAR, *op. cit.*, p. 59.

(3) *Die Kirchenordnung Hippolyts von Rom*, Paderborn, Bonifatius Drucker, 1988 (critique la thèse de R. LORENZ, *Die ägyptische Verkörperung in Hippolytus von Rom*, Haarlem, 1929) ; — *Neue Untersuchungen über die Kirchenordnung Hippolyts von Rom*, dans *Abhandlungen über Theologie und Kirche, Festschrift Karl Adam*, Düsseldorf, Panoos-Verlag, 1952, pp. 169-211 (critique principalement P. NAVTIN, *Hippolyte et Josèphe*, Paris, Ed. du Cerf, 1947).

(4) B. CAPELLE, *Hippolyte de Rome*, dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale* 17, 1950, pp. 145-174 (= B. CAPELLE, *Travaux liturgiques*, t. 2, Louvain, Mont Césaire, 1962, pp. 31-60) ; *A propos d'Hippolyte de Rome*, *ibid.*, 19, 1952, pp. 193-202 (= *Travaux liturgiques*, t. 2, pp. 61-70).

(5) J. M. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte* (I), Roma, P. Istituto orientale, 1959 ; 2. éd., 1965 (*Orientalia christiana analecta* 155) ; *La liturgie d'Hippolyte* (II), *Documents et études*, Roma, P. Università Gregoriana, 1970.

nières années de sa vie (6) ; mais il n'a pu, à la fin, donner la réplique à la thèse de Jean Magne, publiée en 1975, *Tradition apostolique sur les charismes et Diataxeis des saints Apôtres*. De cette thèse, I. H. Marrou, qui en présidait la soutenance, fit une critique sévère (7) et, à l'exception de P. Nautin (8), les rares recenseurs qui en rendirent compte ne ménagèrent pas davantage leurs réserves sur la méthode, les résultats obtenus, les hypothèses doctrinales avouées par l'auteur (9).

Or, en 1980, Alexandre Faivre, dans un article de la *Revue des sciences religieuses* sur *La documentation canonico-liturgique de l'Église ancienne* (10), a fait siennes plusieurs des analyses et conclusions de Jean Magne : « Nous pensons, dit-il, que l'attribution du document x à Hippolyte est pour le moins hypothétique... Il semble d'ailleurs assez difficile de rapprocher le contenu de la *Tradition apostolique* des œuvres d'Hippolyte. Quant à [l'inscription de] la statue, rien ne paraît bien convaincant, surtout pas la traduction, qu'il vaudrait mieux rendre, nous semble-t-il, par « Tradition apostolique sur les charismes » (11). Il appuie cette position sur l'autorité du regretté Marcel Richard, avec qui il eut un échange de lettres ; il est vrai que celui-ci, dans le magistral article *Hippolyte de Rome (saint)* qu'il avait donné au *Dictionnaire de spiritualité* (12), renvoyait à un ultérieur article *Tradition apostolique*, en expliquant : « L'attribution de la *Tradition apostolique* étant actuellement controversée et son contenu pouvant être traité pour lui-même, il a paru préférable de ne pas exposer ici ces problèmes (13). Enfin, plus récemment encore, Marcel Metzger,

(6) Ses dernières interventions en la matière sont une communication au Congrès d'Oxford de 1971, publiée en 1975 (ci-dessous, note 82) et ses *Addenda Hippolyte, Essai de reconstitution*, Münster, Aschendorff, (1968) (*Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen* 89). C'est cette édition que nous citerons toujours, sauf mention expresse. — Il est mort en mars 1980.

(7) J. Magne a la loyauté de la résumer en tête de son livre, p. 5.

(8) Compte rendu dans *Revue d'histoire ecclésiastique* 74, 1979, pp. 47-48.
(9) Recensions de H. CHOZEZ dans *Bulletin de lit. eccl.* 77, 1976, pp. 216-222 ; — de I. H. DALMAIS, dans *La Maison-Dieu* 128, 1977, pp. 166-167 ; — cf. V. LOI, *La problematica storico-letteraria su Ippolito di Roma*, dans *Ricerche su Ippolito*, Roma, Institutum patristicum Augustinianum, 1977 (*Studia Ephemeridis « Augustinianum »* 13), p. 13, note 17 ; « Una bibliografia esauriva sull'argomento in J. Magne... », pp. 193-225 ; sono forse le poche pagine valide di questo paradossale libro, non privo, però, di suggestioni originali ».

(10) *Revue des sciences religieuses* 54, 1980, pp. 204-219, 273-297.
(11) *Ibid.*, p. 288. — On notera que dans son livre *Naissance d'une hiérarchie...*, Paris, Beauchesne, 1977 (*Théologie historique* 40), pp. 37-41, A. Faivre présentait la *Tradition apostolique* de façon classique : il n'avait pas encore eu connaissance de la thèse de J. Magne.

(12) T. 7 (fasc. 44-45, paru en 1968), col. 531-571.

(13) *Ibid.*, col. 545.

s'appuyant, disait-il, sur les travaux de M. Richard et de J. Magne, donnait la préférence au titre *Diataxeis des saints Apôtres* sur celui de *Tradition apostolique*, et ajoutait : « Pour qui attribue ce document à Hippolyte, tout est simple : il aurait été rédigé à Rome vers 215/218 ; mais si on refuse cette attribution, dans l'état actuel des recherches, on ne peut que répéter avec J. Magne qu'il s'agit d'une compilation anonyme contenant des éléments d'âge différents » (Jean Magne parle même de « statuts pré-apostoliques ») (14).

Remarquons-le aussitôt : c'est oublier la sage observation que faisait B. Botte dès 1955 : « Que la *Tradition apostolique* soit d'Hippolyte ou d'un autre, peu importe : elle est le document le plus ancien et le plus précieux pour l'histoire de la liturgie et des institutions du III^e siècle » (15). Mais son intérêt est aujourd'hui encore plus grand : A. Faivre constate qu'elle est « le document ancien le plus cité depuis Vatican II dans la production théologique » (16) ; se rend-il compte que ce n'est pas là affaire de bibliographie érudite, puisque l'Église romaine célèbre désormais avec le texte même de la prière d'Hippolyte l'ordination des évêques et qu'elle a fait entrer l'essentiel de son anaphore dans le missel comme Prière eucharistique II, suivant d'ailleurs en tout cela la tradition de divers rites orientaux ? L'Église de *Lumen Gentium* se reconnaît dans l'image que nous livre d'elle la *Tradition apostolique*.

Aussi nous semble-t-il qu'il vaudrait la peine de revoir attentivement certains éléments de ces controverses récentes, pour mettre en garde contre des simplifications hâtives et des arguments spécieux.

I

Et tout d'abord, la question du titre : *Tradition apostolique* ou *Diataxeis des saints Apôtres* ? En 1963, Marcel Richard fit connaître (17) un florilège patristique grec du VIII^e siècle, trouvé dans un manuscrit du XIII^e conservé au Musée National d'Ochrid (Yougoslavie), Codex 86, dont le principal intérêt était, au cha-

(14) *Les Constitutions apostoliques*, t. 1^{er}, Introduction, texte critique et notes par M. METZGER, Paris, Ed. du Cerf, 1985 (SC 320), pp. 17 et 18 (cf. p. 18, note 2). — Déjà, M. METZGER, *Les Constitutions apostoliques par Clément*, dans *Revue de droit canonique* 32, 1962, p. 133.

(15) B. BOTTE, *Le texte de la Tradition apostolique*, dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale* 22, 1955 p. 161.

(16) A. FAIVRE, art. cité, p. 279, note 30.

(17) *Quelques fragments des Pères antérieurs et nicéens*, dans *Symbolae Brepols*, 1976, n° 5 ; le volume n'a pas de pagination propre, car il reproduit en principe les éditions originales des divers articles).

pitre 23 consacré à l'eucharistie, un fragment annoncé par le titre : « *Ex τῶν διατάξεων τῶν ἁγίων ἀποστόλων* ». M. Richard le commentait ainsi : « Ce fragment, qui correspond au début du chapitre 32 de la version latine de la *Tradition apostolique* et au chapitre 58 (XXVIII) de la version copte, provient évidemment d'un exemplaire dans lequel cet ouvrage suivait, sans nom d'auteur, la *Didascalia Apostolorum*; on sait que tel était le cas pour la version latine du manuscrit de Véronne » (18). Bernard Botte, qui à ce moment même corrigeait les épreuves de sa grande édition, put y insérer aussitôt ce texte, que M. Richard lui communiqua directement en lui signalant qu'on le lisait aussi dans le manuscrit grec 900 de la Bibliothèque Nationale (19).

La découverte de M. Richard fut exploitée avec plus d'éclat par Jean Magne, en appendice de l'article qu'il était en train d'écrire à l'occasion d'une *Festschrift* Hieronymus Engberding (20). Entre parenthèse, on sait que Dom Engberding avait été un des principaux opposants à l'attribution de la *Tradition apostolique* à Hippolyte (21). Magne reconnaît bien que le titre du fragment Ochrid peut s'expliquer par le fait que la citation était tirée d'un exemplaire dans lequel la *Tradition* suivait sans nom d'auteur la *Didascalia*; mais il lui semble que la désignation de la *Tradition* par le terme « *Διατάξεις* », *Statuts*, était « en quelque sorte obligatoire pour les contemporains et aussi celle qui est venue spontanément à l'esprit de leurs successeurs »; il imagine alors que c'est de ce traité que le titre *Diataxeis* s'est communiqué aux écrits qui en dérivent ou qui font partie d'une collection qui les contient, comme la *Didascalia* ou les *Canons ecclésiastiques des Apôtres*;

(18) *Ibid.*, p. 79.

(19) *Trad. apost.*, c. 36, pp. 82-83. — C'est injustement que H. CHIRAZ, dans la recension qu'il a faite de l'édition de 1963, dans *Revue des sciences religieuses*, 40, 1966, pp. 307-310, reproche, à la suite de J. Magne, à Bernard Botte de n'avoir pas fait état du « titre qui introduit la citation faite par le florilège que M. Richard a signalé en 1963... Cette lacune, comme celle de la page 52 ci-dessus relevée, pourrait amener les lecteurs de ce livre si précieux à douter de l'objectivité des pages consacrées dans l'introduction à l'authenticité hippolytine du recueil ». Il suffisait de faire attention aux dates des deux publications : cf. B. BORRÉ, dans *Studia patristica* 12, Berlin, Akademie Verlag, 1975 (*Texte und Untersuchungen* 115), p. 86, note 3 : « Je n'ai pu faire état de ce fait dans mon introduction, le fragment ne m'ayant été communiqué qu'en cours d'impression »; — cf. aussi B. BORRÉ, *A propos de la Tradition apostolique*, dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale* 33, 1966, pp. 182-183.

(20) Mais qui, parvenu trop tard à l'éditeur, fut transmis aux *Ostkirchliche Studien*. La prétendue *Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome s'appelait-elle* ΑΙ διατάξεις τῶν ἁγίων ἀποστόλων, *Les Statuts des saints apôtres*?, dans *Ostk. Stud.* 14, 1965, pp. 85-87.

(21) H. ECKENROTH, *Das angebliche Dokument römischer Liturgie aus dem Beginn des dritten Jahrhunderts*, dans *Miscellanea liturgica in honorem L. O. Mohler*, t. 1^{er}, Roma, Ed. liturgica, 1948, pp. 47-71. — Critique par B. BORRÉ, *L'authenticité de la Tradition apostolique de saint Hippolyte dans Recherches de théologie ancienne et médiévale* 16, 1949, pp. 177-185.

loin de se rendre compte que ce n'est pas normal que le deuxième ou troisième document d'une collection donne son nom au premier, il croit trouver un argument dans le fait que ce titre se trouve dans un manuscrit de la « Voie du bien », c'est-à-dire un extrait des *Canons ecclésiastiques des Apôtres* — qui précèdent, comme on le sait, la *Tradition apostolique* dans le manuscrit de Véronne et le *Sinodos alexandrin*; — d'autres manuscrits intitulés la même Voie du bien *Ἐπιτομή ὅρων τῶν ἁγίων ἀποστόλων καθολικῆς παράδοσεως*. Une confirmation lui semble fournie par une allusion d'Aristocrityphes, des *Diataxeis des saints Apôtres* (22).

En 1966, Marcel Richard, revenant sur le florilège d'Ochrid rappelait le commentaire qu'il en avait fait précédemment et ajoutait :

Lorsque nous avons écrit ces lignes, nous étions insuffisamment informé. Comme nous l'a fait remarquer M. J. Magne, la collection tripartite du manuscrit de Véronne LV (58) comprenait : 1/ la *Didascalia des Apôtres*, 2/ les *Canons des Apôtres*, 3/ ce que l'on appelle la *Tradition apostolique*. Or ni la *Didascalia des Apôtres* ni les *Canons des Apôtres* n'ont jamais été appelés *Διατάξεις τῶν ἁγίων ἀποστόλων*. Par conséquent, l'explication que nous avons donnée pour expliquer le titre de notre fragment est sans valeur. Nous devons en effet admettre simplement que l'ouvrage communément appelé *Ἀποστολικὴ παράδοσις* a circulé sous le titre *Διατάξεις τῶν ἁγίων ἀποστόλων*. Ceci ne doit pas trop nous surprendre. On sait que, dans l'*Épître des Constitutions apostoliques*, la prière pour le sacre des évêques, qui provient de la *Tradition apostolique* est introduite par le titre « *Διατάξεις τῶν ἁγίων ἀποστόλων περὶ χειροτονιῶν διὰ ἱεροκλήρου* » et ceci nous assure que le titre attesté par notre florilège remonte au moins au IV^e siècle » (23).

On peut être surpris de ce rapide changement d'opinion de M. Richard. D'autant que Jean Magne, dans son article, avouait lui-même la fragilité de sa position : « le témoignage du florilège ne pourrait être accepté sans discussion si l'on prouvait soit que son auteur est antérieur aux *Constitutions apostoliques* et à la *Didascalia*, soit qu'il utilise un exemplaire sous sa forme quasi-primitive; or c'est le contraire dans les deux cas qui est

(22) La prétendue *Tradition apostolique*... (supra, note 20), pp. 65-67; *Tradition et Diataxeis*, pp. 85-86. — Il avoue cependant, *ibid.*, p. 86 : « Il serait certes exagéré de présenter ces titres de deux manuscrits de la « Voie de la vie » comme les preuves formelles du bien-fondé de nos déductions; du moins peut-on affirmer qu'ils ne les contredisent pas et en recevant au contraire une explication tout-à-fait satisfaisante ».

(23) *Le florilège eucharistique du Codex Ochrid*, Musée National 86, dans *Charistéron eis Anastasion K. Orlandon* III, Athènes, 1966, pp. 47-55 (= M. RICHARD, *Opera minora*, t. 1^{er}, n° 6). La citation est à la page 52.

probable » (24). Mais d'abord, il n'est pas exact que la *Didascalie* n'ait jamais été appelée Διατάξεις τῶν ἐπιτοῦ ἀποστόλων : M. Richard quoi qu'il en dise, s'en est bien aperçu, puisqu'il signale brièvement en note que la *Didascalie* est alléguée plusieurs fois sous ce titre (au singulier ou au pluriel) par saint Épiphane et le dossier en avait été rassemblé par Funk dès 1905 (25). Le nombre de citations exclut une simple distraction de la part d'Épiphane (26). Le même titre se retrouve en tête des *Constitutions apostoliques* dans deux de ses manuscrits (27) et également en tête des *Canons apostoliques* dans un manuscrit de Moscou (28). Et il faut bien se rappeler que, de la façon dont nous la transmettent ses témoins directs, la *Tradition apostolique* ne se trouve jamais à l'état indépendant : le cas de la version latine (29) n'est pas isolé, puisque le *Sinodos* de l'Église d'Alexandrie, qui ne comporte plus la *Didascalie*, a même soudé la *Tradition apostolique* aux *Canons apostoliques* en une suite continue de canons (30).

Il est vrai que, dans le livre VIII des *Constitutions apostoliques*, l'un ou l'autre manuscrit annoncent les rites des ordinations, qu'il s'inspirent d'Hippolyte par le titre Διατάξεις ou même Πέντε τῶν ἀποστόλων διατάξεις (31). Également l'*Épitome*, dans la formule remarquable (32) citée tout à l'heure par M. Richard ; mais il s'agit, dans les *Constitutions apostoliques* et l'*Épitome* d'un remaniement de la *Tradition apostolique*, qui en change de façon notable le genre littéraire, et je suis surpris que M. Richard ne l'ait pas relevé. En effet, la *Didascalie* se présente fictivement comme écrite par les Apôtres eux-mêmes : « Nous les douze

(24) La prétendue *Tradition apostolique*... p. 64 : — cf. *Tradition et Didascalie*, p. 22 : « la référence aux *Didascalies* n'est donc certainement pas inventée ; mais on pourrait, il est vrai, soupçonner une confusion entre le titre de la *Tradition apostolique* et celui du Recueil qui nous l'a transmise ».

(25) F. X. FUNK, *Didascalica et Constitutiones Apostolorum*, Paderborn, Schöningh, 1905, t. 2, pp. 8-8.

(26) Selon la remarque de B. BORTE, dans *Studia patristica* 12, 1975 (TU 115), p. 85, note 2.

(27) F. X. FUNK, *op. cit.*, t. 1^{er}, p. 3. M. MENZGER, *Les Constitutions apostoliques* (supra, note 14), pp. 100-101.

(28) F. X. FUNK, *Doctrina duodecim Apostolorum*..., Tübingen, Laupp, 1887, p. 50.

(29) Véronne, Bibl. Capitolare, ms IV 53), éd. E. HAULER, *Didascalicae Apostolorum fragmenta Veronensia Latina, accedunt Canonum qui dicuntur Apostolorum et Aegyptiorum reliquias*, Leipzig, 1900 ; — nouv. éd. E. TIMMER, *Didascalicae Apostolorum, Canonum ecclesiasticorum, Traditionis apostolicae versiones Latinae*, Berlin, Akademie Verlag, 1963 (*Texte und Untersuchungen* 75).

(30) Ed. et trad. anglaise : G. HORNER, *The Statutes of the Apostles or Canons ecclesiastici*, London, Williams et Norgate, 1904 ; — cf. le tableau de J. M. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte* (II), pp. 25-27.

(31) F. X. FUNK, *Didascalica et Constitutiones Apostolorum*, t. 1, p. 460 (ms. p) et 471 (ms. e). — Il est vain de vouloir chercher une différence de sens technique entre Δουράβι et Διατάξεις comme le fait J. MAGNE, *La prétendue Tradition apostolique*... p. 64.

(32) F. X. FUNK, *op. cit.*, t. 2, p. 77 ; cf. aussi pp. 85 (au c. 22) et 87 (au c. 23).

Apôtres du Fils unique... ». Les *Canons apostoliques* poussent encore plus loin la fiction littéraire, imaginant une assemblée dans laquelle les Apôtres délibèrent et où chacun se répartit le rappel des préceptes du Seigneur, complétant, s'il y a lieu, les souvenirs communs, puis propose à son tour les éléments des institutions et de la discipline de l'Église. Les *Constitutions apostoliques* ne se contentent pas de maintenir cette fiction dans l'utilisation qu'elles font de la *Didascalie* : dans le livre VIII, elles étendent au texte de la *Tradition apostolique* le parti que suivent les *Canons apostoliques* (33) : « Nous les douze Apôtres du Seigneur qui sommes ensemble, nous vous adressons ces divines ordonnances de tout l'ordre de l'Église... Le premier, moi, Pierre, je dis... Moi, André, frère de Pierre, je dis... Pour moi, Jacques, frère de Jean, fils de Zébédée, je dis, etc. » (34). Dans ces conditions, il était normal que le titre fût, selon le cas, Διδασκαλία, Δουράβι, Διατάξεις, ou Διατάξεις τῶν ἀποστόλων.

Or le genre littéraire de la *Tradition*, tel qu'il est conservé par la version latine et le *Sinodos* est tout différent : ce n'est pas un écrit apocryphe (35). Le changement de style se remarque d'autant plus que, dans le *Sinodos alexandrin* c'est, nous l'avons dit, sans transition aucune que l'on passe des *Canons apostoliques* aux prescriptions de la *Tradition* (36). Elle avait cependant un prologue, conservé par la version latine (37). Dans ce prologue, comme aussi dans la conclusion, l'auteur se présente comme une personne privée ; il entend rendre compte du travail qu'il a fait en vue d'« exposer la tradition qui a subsisté jusqu'à présent » (38) ; il « donne le conseil que ceci soit gardé par tous ceux qui sont prudents » et termine modestement : « Si nous avons omis quelque chose, bien-aimés, Dieu le révélera à ceux qui (en) sont dignes,

(33) Cependant elles ont omis les *Canons apostoliques*, qu'elles connaissent, et les ont remplacés par la *Didaché* : E. BORTE, *Les plus anciennes collections canoniques*, dans *Orient syrien* 5, 1960, pp. 334-335.

(34) *Const. apost.*, VIII, 4, 1-2 ; 6, 1 ; 12, 1, etc. F. X. FUNK, *op. cit.*, t. 1^{er}, pp. 470, 472, 478, 494, etc.

(35) La chose a été déjà relevée nettement par E. SCHWARTZ, *Die pseudopapstlichen Kirchenordnungen*, Strassburg, Trübner, 1910, pp. 37 et ss. (= *Gesammelte Schriften*, t. 5, Berlin, De Gruyter, 1963, pp. 268-270) et par H. ELFFERS, *Neue Untersuchungen*... (supra, note 3), pp. 199-200, 204.

(36) G. HORNER, *op. cit.*, pp. 138, 244, 306.

(37) Dans la version éthiopienne, le prologue de la version latine se retrouve plus loin, au chapitre 40, *ibid.*, p. 162. — Cette constatation empêche de voir dans les *Canons apostoliques* et la *Tradition apostolique* les deux livres d'une même *Kirchenordnung* du I^{er} siècle, comme le croyait Th. SCHERMMANN, *Die allgemeine Kirchenordnung, frühchristliche Liturgien und kirchliche Ueberlieferung*, t. 1^{er}, Paderborn, 1914 (*Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums*, Ergänzungsband 3) ; cf. déjà les remarques de H. E. CONNOLLY, ouvrage cité plus bas note 42, pp. 3, 146-148.

(38) Traduction de B. BORTE, *Trad. apost.*, p. 3 ; J. M. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte* (II), pp. 66-69 permet d'en vérifier l'exactitude par la rétroversion latine des divers témoins.

car il gouverne l'Église pour qu'elle aborde au port tranquille» (39). Il ne cherche donc pas à faire passer son ouvrage pour un écrit des Apôtres eux-mêmes: ce qui vient des Apôtres, c'est la tradition, que l'on écoute et que l'on doit suivre: « *audientibus apostolicam traditionem* »; et la version copte laisse transparente de la formule grecque les mots *παράδοσις* et *ἀπόστολος* (40), tradition dont l'authenticité est garantie par Dieu lui-même qui « gouverne l'Église ».

Si l'on réfléchit à ces diverses données, il est vraiment impossible d'accorder créance, même sur l'autorité de Marcel Richard, à la dénomination *Διατάξεις τῶν ἁποστόλων*. Le titre du fragment Ochrid s'explique bien, comme l'avait d'abord dit M. Richard, par le fait que la citation a été extraite de la collection dont la version latine du palimpseste de Véronne est un témoin et dans laquelle la *Didascalie* était le premier document (41).

Mais faudrait-il renoncer pareillement au titre, traditionnel depuis Schwartz et Connolly, de *Ἀποστολική παράδοσις*, et de refuser à identifier un auteur qui, nous venons de le voir, n'a pas prétendu se cacher dans l'anonymat ou la pseudépigraphe? Deux questions qui ont suscité et continuent de susciter d'après controverses, dans lesquelles il est tout de même possible, sinon de parvenir à une pleine certitude, du moins d'écartier quelques erreurs ou confusions.

II

Il y a lieu, tout d'abord, de penser que, en effet, la *Tradition* portait bien à l'origine le nom de son auteur. Trois recueils en ont conservé la trace. C'est d'abord l'*Épître* des *Constitutions apostoliques* qui, nous l'avons rencontré plus haut, introduit la prière pour l'ordination de l'évêque par le titre *Διατάξεις τῶν ἁγίων ἀποστόλων* *περὶ χειροτονίᾳ* *διὰ ἱεροκόμου* (42); cette mention d'Hippolyte est ici d'autant plus remarquable que la prière en question n'est pas celle des *Constitutions apostoliques*, mais celle de la *Tradition* (43). On retrouve la même formule: « Ordonnance des Apôtres concernant l'imposition de la main par Hippolyte » —

(39) B. BORTE, *op. cit.*, p. 108; J. M. HANSENS, *op. cit.*, pp. 142 et 154-157 (la version latine du ms. de Véronne comporte des doublets, notamment pour la version plus lointaine). — L'addition de (en) par B. Borte n'était pas nécessaire, comme on verra plus loin.

(40) B. BORTE, *op. cit.*, p. 102.

(41) B. BORTE, dans *Studia patristica* 12 (T.U. 115), p. 85, note 2.

(42) F. X. FUNK, *op. cit.*, t. 2, p. 77; cf. E. H. CONNOLLY, *The so-called Egyptian Church Order and derived Documents*, Cambridge, University Press, 1916 (*Terts and Strucies VIII*, 4), p. 135, note 1. — Tous les manuscrits de l'*Épître* qui contiennent l'ordination présentent cette même mention.

(43) J. M. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte* (I), p. 79.

peut-être empruntée au texte de l'*Épître* — en tête du livre V de la recension arabe de l'*Octateuque de Clément*, telle du moins qu'elle est reproduite par Abu'l Barakat dans son encyclopédie (44). Enfin le remaniement de la *Tradition* que l'on appelle communément *Canons d'Hippolyte*, compilation composée en Égypte entre 336 et 340 (45) porte effectivement le titre: « Ceux-ci sont les Canons de l'Église qu'a écrits Hippolyte, archevêque saint de Rome » (46). La rétroversion de ce titre a fait l'objet de discussions, notamment de la part d'Anton Baumstark (47) et de Jean Magne (48); mais il s'agit de points de détail. Aussi, après Achelis, Bardenhewer, Funk et Connolly, presque tous les érudits en conviennent: ces diverses mentions supposent que, à l'origine, le nom d'Hippolyte figurait sur le modèle (49). La chose est frappante pour l'*Épître*, puisque le livre VIII des *Constitutions apostoliques* qu'il entendait résumer se présentait sous le patronage de Clément et il n'introduit le nom d'Hippolyte qu'au moment même où, abandonnant le texte des *Constitutions*,

(44) W. RUMEL, *Die Kirchengerichtlichen des Patriarchats Alexandrien*, Leipzig, 1900 (reprint Aalen, Scientia-Verlag, 1968), p. 72; J. M. HANSENS, *op. cit.*, pp. 56-250. — Au titre précité s'ajoute la mention: « Le cinquième (livre) transmis par Clément », comme pour les livres précédents: le titre n'est donc pas « Canons des Apôtres sur les ordinations par Hippolyte par l'intermédiaire de Clément », comme le rapporte J. MAGNE, *Tradition et Constitutions*, pp. 19 et 97.

(45) R. G. COQUIN, *Les Canons d'Hippolyte*, dans *Patrolologia Orientalis* 31, 2, 1956, pp. 329-331.

(46) Non seulement ce titre est celui de la version arabe, seule conservée intégralement, mais on le retrouve également en copte (Paris, Bibl. Nat. copte 129/14, f.° 75 r) et il ne peut venir que de l'original grec: R. G. COQUIN, *op. cit.*, pp. 297, 302 et 346-347. — Ajoutons pour mémoire que le nom d'Hippolyte se retrouve encore dans un recueil syriaque de canons tirés du livre VIII des *Constitutions apostoliques*, mais qui n'a plus rien à voir avec la *Tradition apostolique*: J. M. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte* (I), pp. 84-85.

(47) *Kanones des Hippolytus oder Konones des Julius?*, dans *Oriens chrétien* 2, 1902, pp. 191-196; — cf. B. BORTE, *L'authenticité...* (supra, note 21), p. 182: « Il est bien évident que *Abulhas* est une transcription normale de Hippolytos (voir *Synaxaire arabe jacobite*, éd. R. BASSER, dans *Patrolologia Orientalis*, t. 11, p. 794), mais non de Julius, qui ne comporte ni labiale ni dentale et qui est régulièrement transcrit *Youlyous* »; cf. également R. G. COQUIN, *op. cit.*, p. 293.

(48) J. MAGNE, *Tradition et Diataxeis*, p. 86 et surtout p. 222: « Ne pas suivre Coquin quand il traduit par « traditions » le mot *ἀνωτάτη*, « ordres, commandements », alors qu'il s'agit des « ordonnances » (*diataxeis*) des Apôtres ou des « préceptes des évangiles ». Qu'importe? Ce terme se trouve dans une incise que ne contient pas le titre copte et ne fait donc pas partie du titre original, qui est bien « Canons de l'Église qu'a écrits Hippolyte », le mot grec *κανὼν* étant transcrit tant en copte qu'en arabe. Mais la distribution de la *Tradition apostolique* en canons montre que celle-ci devait être déjà unie aux *Canons apostoliques* dans le modèle dont s'est servi l'auteur du remaniement; il montre bien d'ailleurs qu'il connaît les *Canons apostoliques* (R. G. COQUIN, *op. cit.*, p. 309), avec lesquels la *Tradition apostolique* sera désormais harmonisée dans le *Stimodos*.

(49) B. BORTE, *L'authenticité...*, pp. 180-181.

il cite la *Tradition* (50). Et pourquoi d'ailleurs l'auteur des *Canons* et celui de l'*Épître* seraient-ils allés chercher, pour accrédi-ter un écrit anonyme, un personnage assez secondaire, sinon parce que ils l'avaient trouvé en tête du recueil qui leur a servi de base (51)? Il est vrai que Palladius, dans les premières décennies du V^e siècle, croyait que Hippolyte était « connu des Apôtres », ἠνωρίμων τῶν ἀποστόλων; mais c'est probablement le fait même que le nom d'Hippolyte était lié à un ouvrage traitant de la tradition apostolique qui pouvait provoquer l'erreur de Palladius (52). On ne peut vraiment pas comparer l'éventuelle autorité d'Hippolyte à celle de Clément, avec lequel peut-être le rédacteur des *Canons* le confond, puisqu'il le traite d'« archevêque saint de Rome ». Pour éluder cet argument, Jean Magne ne peut qu'imaginer des suppositions fantaisistes, dépourvues d'objectivité (53).

Evidemment, ces quelques mentions ne sauraient à elles seules suffire pour assurer l'identité de l'auteur. D'autant que l'historien Eusèbe ne signale pas la *Tradition apostolique* parmi les ouvrages d'Hippolyte « qui sont venus jusqu'à nous »; l'énumération toutefois n'est pas limitative, puisqu'il ajoute : « et beaucoup d'autres qu'on peut trouver conservés chez beaucoup (54). Mais depuis Schwartz et Connolly, tous ceux qui tiennent Hippolyte pour auteur et qui donnent à l'ouvrage le nom de *Tradition apostolique* invoquent le témoignage du catalogue des œuvres d'Hippolyte gravé sur le siège de la statue qui est aujourd'hui à l'entrée de la Bibliothèque Vaticane.

III

Curieuses vicissitudes que celles de cette statue. Installée en 1551 dans l'ancienne bibliothèque du Vatican, déplacée plu-

(50) C'est en vain que H. ENGELING, *Das angebliche Dokument...* (supra, note 21), pp. 47-71, a essayé d'éclaircir le témoignage de l'*Épître* : critique de B. BORRÉ, *L'authenticité...*, pp. 181-183, et de H. EIFFERS, *Neue Untersuchungen...* (supra note 3), pp. 177-181.

(51) L'état dans lequel nous est parvenu le texte du palimpseste de Véronne ne permet pas de savoir si la version latine donnait un titre à la *Tradition* : E. THUBER, *op. cit.*, pp. 113 et 117. — Cf. B. BORRÉ, *A propos de la Tradition...* (supra note 19), p. 179.

(52) PALLADIUS, *Histoire Lausaque* 65, 1, éd.-trad. A. LUCOT, Paris, Picard, 1912 (*Fragments et documents* 15), pp. 377-379. — Sur ce texte : H. EIFFERS, *op. cit.*, p. 176 ; H. CHADWICK, *Preface to the second edition*, dans G. DIX, *Apostolische Paradosis, The Treatise on the Apostolic Tradition...*, London, SPCK, 1968, pp. e-f. (53) J. MAGNE, *Tradition et Diatèzes*, p. 97 : « Pour expliquer l'apparition du nom d'Hippolyte à cet endroit des *Diatèzes des Apôtres*, il suffit de supposer qu'un lecteur, ayant reconnu ou cru reconnaître l'apparition du nom d'Hippolyte, avant reconnu ou cru reconnaître l'apparition du nom d'Hippolyte, a fait mention dans la marge du manuscrit d'ou descendent les trois recensions, à l'endroit où cette instruction se termine. La référence à ce qui précède a été prise pour le titre de ce qui suit ». — De l'instruction sur les charismes, il sera question ci-après.

(54) EUSEBE, *Histoire ecclésiastique* VI, 22, éd.-trad. par G. BARDY, t. 2, Paris, Ed. du Cerf, 1955 (SC 41), p. 122 ; — cf. VI, 20, *ibid.*, p. 119, sur la bibliothèque d'Adria Capitolina (Jérusalem), où Eusèbe puise sa documentation.

steurs fois dans l'intérieur du Palais apostolique, transférée au Musée du Latran sous le pontificat de Pie IX, elle est retournée à l'actuelle Bibliothèque Vaticane en 1959. Les examens qu'elle a subis depuis ont abouti à la conclusion que à peu près seul le siège était antique, les diverses parties du corps du personnage assis étant de marbres et de dates différents (55). Dès sa découverte en 1551, le monument, en quelque état qu'il fut réellement, fut considéré à cause du siège — à tort d'ailleurs — comme représentant saint Hippolyte. Mais où avait-il été trouvé? B. Botte, se fiant sans doute au dossier réuni par G. Bovini (56), déclarait « que d'après des notices dignes de foi contemporaines de l'invention de la statue, celle-ci fut trouvée non loin de l'église Saint-Laurent, dans les ruines d'une église sise au-dessus de la Catacombe d'Hippolyte » (57). Toutefois, une étude plus approfondie de la documentation, menée par Jean-Michel Hanssens (58), ne permet pas de garantir cette localisation : la catacombe d'Hippolyte, sur le côté gauche de la Tiburtine, est bien connue aujourd'hui (Via dei Canneti) ; mais Prudence et les Itinéraires ne mentionnent pas la statue, alors qu'ils décrivent avec précision la basilique et sa décoration ; d'ailleurs celle-ci n'était plus qu'un champ de ruines depuis le moyen âge (59). Et ériger une statue en l'honneur d'un personnage chrétien, fût-il même saint, est une pratique ignorée des premiers siècles (60).

Ces questions importent peu, car c'est le siège de la statue qui, seul, intéresse notre recherche. C'est une chaire, *cathedra*, telle que la représente l'iconographie classique du docteur ou du philosophe. Ses parois latérales pleines, terminées à la partie supérieure en accoudoirs sculptés, sont couvertes d'inscriptions grecques gravées. La paroi de droite présente, pour 112 ans, la table des quatorzièmes jours de la lune pascale ; la paroi de gauche, pour la même durée, celle des fêtes de Pâques ; les deux tables sont datées de la première année d'Alexandre Sévère, soit

(55) M. GUARDUCCI, *La statua di sant'Ippolito*, dans *Ricerche su Ippolito*, I (Convegno di stud., 23 ott. 1976), Roma, Institutum patristicum Augustinianum, 1977 (*Studia Ephemeridica Augustiniana* 13), pp. 17-30.

(56) G. BOVINI, *Sant'Ippolito dottore e martire del III^e secolo*, Città del Vaticano, 1943 (*Amici delle Catacombe* 15), pp. 72-75. — Corriger par l'étude de P. TRISTANI, *Di alcune testimonianze relative a Ippolito*, dans *Ricerche su Ippolito* (note précéd.), pp. 46-51.

(57) *Trad. apost.*, p. xiv. — Cf. aussi H. EIFFERS, *op. cit.*, p. 182. — M. GUARDUCCI, *op. cit.*, ne semble pas avoir connu l'étude de J. M. HANSENS indiquée ci-après, note 58.

(58) *La liturgie d'Hippolyte* (I), pp. 216-229 ; — cf. aussi A. AMORE, *Note su sant'Ippolito martire*, dans *Rivista di archeologia cristiana* 30, 1954, pp. 78-89.

(59) Résumé des documents dans H. LACROIX, *Hippolyte (Statue et chaire)*, dans *Dict. d'archéol. chrét. et de liturgie* 6, 1926, col. 2473-2478.

(60) M. GUARDUCCI, *op. cit.*, p. 20 ; P. TRISTANI, même ouvrage, pp. 46-51.

222 (61), ce qui correspond, quoi qu'on en ait dit, au *Πεπλ τοῦ Ἰππολύτου* d'Hippolyte, tel que nous le décrit Eusèbe (62). En outre, dossier, est gravée une liste d'ouvrages (63), qui a retenu l'attention passionnée de tous ceux qui se sont intéressés à Hippolyte ; ce n'est pas ici le lieu d'en faire l'analyse d'ensemble ; il suffira de citer le jugement de Marcel Richard : « On a invoqué les différences entre la liste des ouvrages mentionnés sur le socle de la statue et la liste des ouvrages d'Hippolyte telle que nous pouvons l'établir par ailleurs ; mais d'une part, la liste de la statue ne pouvait être qu'un choix, limité par la place dont disposait le lapicide ; d'autre part, les notices des anciens historiens ne nous donnent certainement pas le catalogue complet des œuvres d'Hippolyte » (64).

Or dans la liste de la statue, on lit aux lignes 9-11 :

[U] EPI XAPICMATΩN
[A] ΠOCTOΛIKH ΠAPAΘO
CIC

Sur les charismes, *Tradition apostolique* : faut-il comprendre qu'il s'agit de deux titres distincts, ou d'un seul titre qui serait « *Tradition apostolique sur les charismes* » ? Deux ouvrages distincts selon H. Achelis (65), E. Schwartz (66), R. H. Connolly (67), B. Botte (68). Un seul titre selon E. Hennecke (69), H. Elfers (70),

(61) Reproduction lisible, déchiffrement et commentaire : H. LECHECO, *op. cit.*, col. 2419-2434.

(62) J. M. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte* (I), pp. 254-282 ; — en revanche, pas au canon pascal de la statue ; mais c'était de sa part « un contresens manifeste » sur l'interprétation du texte d'Eusèbe, comme l'a relevé M. RICHARD, dans *Revue des études byzantines* 24, 1966, pp. 257-266. — H. ENGELHARD, *Das angebl. bliche Dokument...* (supra, note 21), pp. 69-70, avait déjà formulé la même objection, à laquelle avaient répondu H. ELFERS, *op. cit.*, p. 195, et B. CAPELLER, *A propos d'Hippolyte de Rome* (supra, note 4), pp. 63-66. — Voir aussi M. RICHARD, *Comput et chronologie chez saint Hippolyte*, dans *Mélanges de science religieuse* 7, 1960, pp. 237-268 ; 8, 1961 pp. 19-50.

(63) H. LECHECO, *op. cit.*, col. 2423 (fig. 5730) et 2434-2435.

(64) M. RICHARD, *Hippolyte de Rome* (saint), dans *Dictionnaire de spiritualité* tité 7, 1968, col. 532.

(65) H. ACHELIS, *Die Canones Hippolyti*, Leipzig, Hinrichs, 1891 (T.U. VI. 4), pp. 252-280 ; cependant, en 1897, il n'est plus aussi affirmatif : *Hippolytstudien* (T.U. 16, 4), p. 7 : « Ob hier zwei Schriften oder eine Schrift gemeint sind, lässt sich nicht entscheiden ».

(66) E. SCHWARTZ, *Ueber die pseudo-apostolischen Kirchenordnungen*, Strasbourg, Trübner, 1910 (*Schriften der wissenschaftlichen Gesellschaft in Strassburg* 6), pp. 38-39 (= E. SCHWARTZ, *Gesammelte Schriften*, t. 5, Berlin, de Gruyter, 1963, pp. 270-271).

(67) E. H. CONNOLLY, *op. cit.*, pp. 136-149.

(68) B. BOTTE, *Trad. apost.*, p. 11.

(69) Hippolyts Schrift « *Apostolische Ueberlieferung über Gnadengaben* », dans *Harnack-Ehrung*..., Leipzig, 1921, pp. 159-182.

(70) *Op. cit.*, p. 208 note 43, annonçant une étude ultérieure, qui ne semble pas avoir paru.

J. M. Hanssens (71), M. Richard (72), J. Magne (73), V. Loi (74) : ils font valoir des remarques d'ordre grammatical, qui cependant, à mon avis, ont peu de poids (75), mais surtout une objection de fond : l'indétermination de l'expression *Tradition apostolique* si on la sépare de *Sur les charismes* :

Pour saint Hippolyte comme pour nous, écrit M. Richard (76), la tradition apostolique c'était tout l'ensemble de la doctrine, des institutions et des lois du christianisme. Evidemment, il a pu parler de tradition apostolique à propos de tel ou tel point de cet ensemble, thème doctrinal, règlement liturgique, discipline chrétienne. C'est ainsi que nous ne sommes nullement surpris de le voir déclarer, à la fin de la *Tradition apostolique* : « Car si tous ceux qui écoutent la tradition apostolique la suivent et la gardent, aucun hérétique ne pourra vous induire en erreur ni aucun homme absolument ». Ceci souligne évidemment le fait que ce qui précède est conforme à la tradition des Apôtres, mais non que cet ouvrage contient toute la tradition apostolique. « La Tradition apostolique » n'est donc pas un titre, tandis que « La Tradition apostolique sur les charismes » en est un...

Cette citation montre bien que les débats sur le titre du livre ont pour arrière fond l'idée que l'on se fait aujourd'hui de ce que signifiait pour les premiers docteurs chrétiens la tradition apostolique ; nous y reviendrons plus loin. Deux ouvrages ou un seul, peu importe, car, de toute façon, le début de la version latine affirme la distinction entre deux sujets traités par l'auteur et leur succession :

La partie du discours qui concerne les charismes (*de donationibus*), nous l'avons exposée comme il fallait : tous (ces charismes) que Dieu, dès l'origine, accorda aux hommes selon sa volonté, ramenant à lui cette image qui s'était éloignée. Maintenant, mis par la charité envers tous les saints, nous sommes arrivés à l'essentiel de la tradition (*ad verticem traditionis*) qui convient aux Eglises... (77).

(71) *La liturgie d'Hippolyte* (I), pp. 110, 247, 250, 536, (dans l'éd. de 1968).

(72) *Le florilège eucharistique du codex Cochréd...* (supra, note 23), pp. 52-53 ; *Dictionnaire de spiritualité*, art. cité, col. 544.

(73) *Tradition et Diataxeis*, pp. 26, 68-73.

(74) *L'identité littéraire d'Ippolito di Roma*, dans *Ricerche su Ippolito* (supra, note 55), p. 78, note 38.

(75) J. MAGNE, *Tradition et Diataxeis*, p. 26, note 4 : « L'inscription ne porte pas *Sur les charismes et Tradition apostolique*... » Mais il suffit de lire l'ensemble de la liste de la statue pour constater que la conjonction καὶ n'intervient que lorsque le titre est double. — M. RICHARD, *Dict. de spir.*, art. cité, col. 544, objecte aussi l'absence d'article devant ἀποστολική παράδοσις si on la sépare de περίχαρισμάτων ; mais ne serait-ce pas plutôt dans le cas contraire que l'article serait nécessaire ?

(76) *Le florilège eucharistique...* (supra, note 23), pp. 52-53.

(77) Trad. B. BOTTE, *Trad. apost.*, p. 3 ; texte latin, *ibid.*, p. 2 et dans E. TONNER, *op. cit.*, p. 117.

Ce « prologue » au deuxième ouvrage ou cette « transition » entre une première et une deuxième partie est attesté également par la version éthiopienne du Sinodos alexandrin (78), par les *Constitutions apostoliques*, qui confirment l'expression *Περί χορηγησίων* (79), par l'*Octateuque* syriaque (80) et par l'*Octateuque* arabe (81). S'il ne s'est pas maintenu partout ou s'il a été changé de place, c'est que « la partie du discours qui concerne les charismes » a disparu de la plupart des collections : seules les *Constitutions apostoliques* contiennent un traité des charismes, dans lequel cependant Schwartz, Connolly, Elfers, Hanssens et Botte refusent de voir celui qui devait précéder la *Tradition apostolique* (82). Il est vrai que J. Magne s'est fait fort de reconstituer celui-ci (83) : le caractère arbitraire de sa méthode lui a été suffisamment reproché par I. H. Marrou (84).

Peut-on dire qu'en lisant sur la statue un titre unique, *Tradition apostolique* sur les charismes, on soit fondé à limiter l'authenticité hippolytine au seul traité sur les charismes — qu'il soit perdu ou qu'on puisse le restituer — et à rejeter du même coup l'authenticité de ce que l'on appelle *Tradition apostolique* (85) ? A cette conclusion se sont refusés H. Elfers, J. M.

(78) C. 39, éd. H. DUESINGE, *Der äthiopische Text der Kirchenordnung des Hippolyt*, Göteborg, Vandenboeck et Ruprecht, 1946, pp. 78-81. Le prologue qui, en principe, ne figure plus dans le Sinodos, se trouve ici récupéré entre le chapitre du « Repas des veuves » et une série de textes sur l'initiation chrétienne qui ne proviennent pas d'Hippolyte : A. G. MARTIMORT, *La tradition apostolique d'Hippolyte et le rituel baptismal antique*, dans *Bull. de litt. eccl.*, 60, 1959, pp. 57-62.

(79) *Constitutions apostoliques* VIII, 3, éd. F. X. FUNK, t. 1^{er}, p. 470.

(80) En tête du Livre V, qui reprend non la *Tradition*, mais plutôt son remaniement par les *Constitutions* : R. H. CONNOLLY, *The Prologue of the Apostolic Tradition of Hippolytus*, dans *Journal of Theological Studies* 22, 1921, pp. 356-361 ; — cf. P. CROSBY, *La version syriaque de l'Octateuque de Clément*, Paris, Letiselleux, 1867, p. 79.

(81) Dans la collection canonique de Mésaire, cf. W. RUMEL, *Die Kirchenrechtsquellen des Patriarchats Alexandrien*, Leipzig, 1800 (reprint Aalen, Scientia Verlag, 1968), p. 126.

(82) E. SCHWARTZ, *Op. cit.* (supra, note 66), pp. 37-38 (= t. 5, p. 270) ; R. H. CONNOLLY, *The so-called Egyptian Church Order...* (supra, note 42), pp. 140-145 ; H. ELFERS, *Neue Untersuchungen* (supra, note 3), p. 179 ; J. M. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte* (I), pp. 102-111 ; B. BORTIS, *Le Traité des charismes dans les Constitutions apostoliques*, dans *Studia patristica* 12, Berlin, Akademie Verlag, 1975 (T.U. 115), pp. 83-86. — M. RICHARD, *Dict. de spirit.*, art. cité, col. 644, est sensible, à la suite de Elfers, au fait que ce traité ne peut être antérieur au IV^e siècle.

(83) *Tradition et Diatracés*, pp. 32-59. — P. NAVVIN, rendant compte de ce livre dans *Rev. d'hist. eccl.* 74, 1979, pp. 47-48, déclare sur ce point : « Ayant fait de mon côté des observations semblables, je partage entièrement l'avis de J. M. ».

(84) Jugement rapporté par J. MAGNE lui-même, *Op. cit.*, p. 5 : « en déclarant... considérer le texte sur les charismes dérogé par moi des gloses du Constituteur comme une composition et signée Jean Magne, 1974... »

(85) C'est la conclusion explicitement formulée par J. MAGNE, *ibid.*, et suggérée par M. RICHARD, *Dict. de spirit.*, art. cité, col. 644-645.

Hanssens et V. Loi, qui pourtant lisent un titre unique (86) : on peut, bien sûr, comprendre que, pour Hippolyte, les fonctions ecclésiastiques sont de vrais charismes, puisqu'elles sont conférées par l'invocation de l'Esprit Saint (87) ; mais cette explication n'est pas pleinement satisfaisante, puisque dans le Prologue l'auteur distingue expressément les charismes, dont il a parlé, et ce *vertex traditionis* qu'il va traiter maintenant. De sorte que, finalement, il vaut bien mieux continuer à lire deux titres distincts et l'on est mal venu, au moins d'un point de vue pratique, à récusar le nom de *Tradition apostolique* à l'ouvrage que nous avons l'habitude d'appeler ainsi et dont le contenu correspond bien à un tel titre.

IV

Certains rejettent l'authenticité hippolytine de la *Tradition* parce que, à leur appréciation, son style et sa doctrine seraient trop différents des écrits reconnus de façon certaine comme étant de la main d'Hippolyte : c'était, paraît-il, l'opinion de Marcel Richard, mais il ne l'a exposée dans aucune de ses publications (88).

Par contre, on a cherché souvent à souligner les rapprochements que l'on peut faire entre la *Tradition* et diverses œuvres d'Hippolyte : il faut mentionner R. H. Connolly, H. Elfers et surtout, plus récemment, V. Loi (89) ; même en tenant compte des controverses qui affectent l'attribution à Hippolyte de tel ou tel ouvrage, le résultat de ces confrontations demeure assez saisissant.

D'autres éléments d'appréciation doivent encore être examinés. Ainsi M. Richard, qui a analysé si bien les difficultés d'une édition des œuvres d'Hippolyte (90), rappelait justement que

(86) H. ELFERS, *Op. cit.*, pp. 196, 198, 199 et 208, note 43 ; — J. M. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte* (I), pp. 247-253 ; — V. LOI, *L'identité letteraria...* (supra note 74), p. 78.

(87) H. ELFERS, *Op. cit.*, pp. 201-203 ; cf. V. LOI, *Op. cit.*, p. 78.

(88) Rapporté par J. MAGNE, *La prétendue Tradition...* (supra note 20), pp. 63-64 : « M. Richard qui nous a dit souvent ne retrouver dans l'*Aegyptische Kirchenordnung* ni les idées ni le style d'Hippolyte... » et de façon moins précise par A. FAIVRE, *La documentation canonico-liturgique...* (supra note 10), p. 286, note 56 : « Nous faisons allusion à une correspondance de février 1973, dans laquelle M. Richard avait l'amabilité de développer les raisons pour lesquelles il ne pouvait attribuer la *Tradition apostolique* à Hippolyte ».

(89) R. H. CONNOLLY, *The so-called Egyptian Church Order...*, pp. 160-168 ; Id., *The Eucharistic Prayer of Hippolytus*, dans *Journal of Theological Studies* 39, 1938, pp. 350-369 ; H. ELFERS, *Die Kirchenordnung Hippolyts von Rom*, Paderborn, Bonifatius Drucker, 1938, pp. 47-77 ; Id., *Neue Untersuchungen* (supra note 3), notamment pp. 185-188, 197-205 ; V. LOI, *L'identité letteraria...* pp. 78-82. — On relira avec profit, bien qu'elle n'ait pas en vue la *Tradition apostolique*, l'analyse des caractéristiques du style et de la pensée d'Hippolyte par B. CAPELLI, *Hippolyte de Rome* (supra note 4).

(90) M. RICHARD, *Les difficultés d'une édition des œuvres de saint Hippolyte*, dans *Studia patristica* 12, pp. 51-70 (= *Opera minora*, t. 1^{er}, n° 11).

Photius (*Bibliotheca* cod. 202), bon connaisseur, notait avec justesse une différence de pensée et de style entre le traité *Sur le Christ et l'Antéchrist* et le *Commentaire sur Daniel*, deux ouvrages pourtant étroitement apparentés; il est naturel de constater des différences beaucoup plus marquées quand on passe des commentaires de notre auteur à ses ouvrages apologetiques et polémiques, d'autant plus que les intermédiaires ont disparu (91).

Au point que certains patrologues modernes tendraient à dédoubler Hippolyte pour répartir ses œuvres sur deux auteurs (92). Nous ne nous y arrêtons pas, puisque ceci, en fait, ne touche pas notre problème.

M. Hanssens, qui admet pourtant l'authenticité, est embarrassé par le style de la *Tradition*: « Comment expliquer, dit-il, qu'Hippolyte, qui savait écrire, puisse être l'auteur de tant de textes canoniques ou eucharistiques, si gauchement et si incorrectement rédigés qu'ils en sont inintelligibles ? » (93). C'est sans doute exagéré; les imperfections réelles de l'ouvrage n'ont d'ailleurs pas échappé aux divers éditeurs (94). Mais on ne doit pas oublier que, sauf pour l'ordination épiscopale, nous ne possédons pas le texte grec original; d'autre part, un document juridique et liturgique ne peut avoir le même style qu'un commentaire la *Tradition* apostolique, accueillie comme document normatif, a subi, au gré des copies, des retouches destinées à tenir compte des changements de la discipline locale (96). B. Botte nous a mis en garde contre la vaine recherche d'un état du texte plus pur que celui de l'unique archétype auquel nous référent les témoins: « vouloir retrouver une forme plus ancienne, voire une édition plus pure, est un mirage qui a séduit plus d'un auteur, mais qu'une critique vigilante dissipe bien vite » (97). Il est dommage que J. Magne n'en ait pas tenu compte.

(91) M. RICHARD, *Dict. de spirit.*, art. cité, col. 534.

(92) Je pense qu'il est maintenant inutile de revenir sur la théorie universellement décriée de P. NAVTIN, *Hippolyte et Josèpe*, Paris, Ed. du Cerf, 1947: voir M. RICHARD, dans *Dict. de spirit.*, art. cité, col. 583 et surtout *Opera minora*, t. 1^{er}, pp. 14-17 et *ibid.*, n° 52, *Dernières remarques sur s. Hippolyte et le soi-disant Josèpe*. Mais il y a aujourd'hui encore, parmi les érudits, d'autres hypothèses répartissant les œuvres entre deux Hippolytes ou deux auteurs: voir les discussions entre V. LÖL, J. FRICKEL et M. SIMONETTI, dans *Ricerche su Ippolito* (supra, note 55).

(93) *La liturgie d'Hippolyte* (I), p. 501; cf. pp. 143, 159, 165.

(94) Notamment B. BORRE, *Trad. apost.*, pp. xxix-xxxiii.

(95) Ce que reconnaît volontiers A. FAIVRE, *La documentation canonico-liturgique...*, p. 286, note 58.

(96) Voir par exemple l'analyse de R. CABRÉ, *L'ordo de l'initiation chrétienne dans la Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome*, dans *Mens concordet voci* pour Mgr A. G. Martimort, *Tournaï, Desclée*, 1983, pp. 543-558.

(97) B. BORRE, *Trad. apost.*, p. xxx; cf. Id., recension de l'article de J. Magne de 1965 dans *Bulletin de théologie ancienne et médiévale*, t. 9, n° 2089, pp. 708-709.

On ne cessera sans doute pas de discuter sur la personne d'Hippolyte, encore qu'il semble qu'on le connaisse aujourd'hui beaucoup mieux et que certaines hypothèses se soient vérifiées inacceptables (98). Ce n'est pas ici le lieu d'y entrer. Cependant il faut mentionner, à cause de son rapport direct avec la liturgie, l'opinion singulière de J. M. Hanssens, qui, faisant d'Hippolyte un Égyptien venu à Rome et devenu membre du clergé romain, a essayé de montrer que la liturgie que celui-ci a voulu proposer comme idéal était d'origine alexandrine (99). Ce qui expliquerait que la plupart des recensions de la *Tradition* appartenaient aux Églises d'Orient et surtout à l'Égypte: l'existence de la version latine elle-même, selon J. M. Hanssens, « ne constitue une exception que tout à fait en apparence, parce qu'elle ne se présente qu'étroitement unie à deux ordonnances, dont l'une est incontestablement syrienne, la *Didascalie*, l'autre probablement égyptienne, l'*Ordonnance apostolique* » (100). Pourtant, rien d'étonnant à ce que nous trouvions la *Tradition apostolique* plus répandue en Orient qu'en Occident: c'est le sort de la presque totalité de ce qui nous reste des ouvrages d'Hippolyte; et la chose s'explique assez par les vicissitudes qu'a subies l'Église de Rome au cours des dernières persécutions et par le fait qu'elle a abandonné l'usage de la langue grecque (101). Mais on ne doit pas méconnaître l'influence de la *Tradition* dans l'Occident latin, et tout d'abord par les *Statuta Ecclesiae antiqua* (102); et alors qu'aucun des indices fournis par Hanssens d'une influence alexandrine ne paraît probant, il est remarquable que ce n'est qu'à Rome que se sont maintenus certains rites attestés par Hippolyte: l'imposition des mains sur l'ordinand au presbytérat par tous les prêtres, la double onction postbaptismale (103), les

(98) Voir notamment V. LÖL, *L'identità letteraria...*, pp. 67-88.

(99) J. M. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte* (I), pp. 354-511 (résumé, pp. 510-511). — Notons que H. ELFERS, *Die Kirchenordnung...* (supra, note 3), admet que certains éléments soient orientaux ou alexandrins, sans, pour autant, mettre en question l'identité d'Hippolyte; voir sa conclusion, pp. 330-333.

(100) *Ibid.*, p. 509.

(101) M. RICHARD, *Dict. de spirit.*, art. cité, col. 581; E. CHADWICK, *op. cit.* (supra note 52), pp. f-1; B. BORRE, *Trad. apost.*, pp. XIV-XVII.

(102) Sur ce point, l'hypothèse de J. M. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte* (I), pp. 394-405, sur l'origine africaine des *Statuta* n'est plus défendable après les travaux de C. MURRAY, *Les Statuta Ecclesiae antiqua*, Paris, Presses Universitaires de France, 1960 (*Bibliothèque de l'Institut de droit canonique de l'Université de Strasbourg*, 5).

(103) Cf. B. BORRE, *A propos de la Tradition apostolique* (supra note 19), pp. 180-181; Id., *Les plus anciennes collections canoniques, dans Orient syrien* 5, 1960, pp. 343-346.

formules de bénédiction de l'huile (104). Mais la liturgie de l'époque antécédente, telle que la recherche historique récente essaie d'en faire l'approche, apparaît encore trop peu différenciée, sauf peut-être en milieu judéo-chrétien, pour qu'on puisse y discerner les influences locales.

D'ailleurs les controverses que n'a cessé de soulever la *Tradition apostolique* ne viennent pas, répétons-le, du problème de l'identité de son auteur, mais de l'importance qu'elle revêt pour la connaissance des structures et de la liturgie de l'Église antique, importance ressentie déjà au IV^e siècle, puisque tous les auteurs de compilations canoniques ont jugé indispensable de l'y insérer, alors qu'ils laissaient de côté tel ou tel autre document (105). Parce qu'elle est le premier modèle connu des prières de l'eucharistie et des ordinations, qu'elle présente de ce fait une théologie de l'épiscopat, du presbytérat et du diaconat et qu'elle distingue si nettement de ceux-ci les autres ministères, on comprend que, de nos jours, elle fasse l'objet de tant de commentaires et que son texte même doive en être minutieusement vérifié : malgré l'avantage que procure la rétroversion latine des divers témoins orientaux dans la synopse de J. M. Hanssens (106), il faut recourir à leur texte original et s'assurer du concours des spécialistes des langues anciennes lorsqu'on veut cerner le sens exact de certains passages importants (107). Mais dans l'ensemble, on peut se fier à B. Botte et à J. M. Hanssens qui avaient l'un et l'autre une longue familiarité avec les langues orientales. En revanche, rechercher comme le tente J. Magne, non pas même l'original, mais bien plus : la préhistoire des textes jusqu'à des « statuts préapostoliques », c'est une œuvre d'imagination tout à fait dénuée de fondements ; ce ne peut être que la tentative de projeter sur eux une théorie évolutive de l'origine de l'Ordre

(104) D. VAN DEN EYND, *Nouvelle trace de la Tradition apostolique d'Hippolyte dans la liturgie romaine*, dans *Miscellanea liturgica... Mohlberg*, t. 1, Roma, Ed. liturgica, 1948, pp. 407-411. Comment J. M. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte* (I), pp. 411-422, après avoir étudié longuement cette formule, peut-il y trouver argument en faveur de l'origine égyptienne ? — Déjà ELFFERS, *op. cit.*, pp. 173-174, avait souligné, contre R. Lorenz, les caractéristiques de la liturgie d'Hippolyte qui semblaient plutôt romaines. De son côté, M. RICHARD, *Dict. de spirit.*, art. cité, col. 533, déclare : « Contrairement à ce que semble avoir cru J. M. Hanssens, il n'y a pas dans les écrits d'Hippolyte la moindre trace d'une quelconque influence alexandrine », mais M. Richard n'inclut pas la *Tradition apostolique* dans cette affirmation.

(105) C'est la juste remarque de A. FAIVRE, *op. cit.*, p. 293.

(106) *La liturgie d'Hippolyte* (II), pp. 29-157.

(107) On sait que la traduction française par J. et A. FÉREL, *Les 127 Canons des Apôtres*, Paris, Didot, 1912 (*Patrol. orient.* 8), est très mauvaise ; de même l'édition du texte copte par W. TILL et J. LEIPOLDT (*T.U.* 58) a fait l'objet de telles critiques qu'il faudrait revenir à celle de P. de LAGARDE, *Aegyptiaca*, Göttingen, 1883.

et surtout de sa nature sacramentelle, théorie qui a déjà été suffisamment dénoncée (108).

Or c'est justement par le rituel de l'ordination de l'évêque que commence l'exposé qu'Hippolyte annonçait de la tradition : ceci n'est pas fortuit et nous conduit enfin à nous demander ce qu'il entend exactement par « tradition apostolique » (109).

Bien sûr, il s'agit toujours, pour lui comme pour saint Irénée (110), d'assurer la conformité de la loi d'aujourd'hui avec ce qu'ont enseigné les Apôtres et de la vie de l'Église actuelle avec ce qu'ils ont établi : *eam quae permansit usque nunc traditionem* (111). Mais comment peut se vérifier cette continuité et l'authenticité du dépôt, car c'est une tradition orale : « si tous ceux qui écoutent la tradition apostolique la suivent et la gardent, aucun hérétique ne pourra vous induire en erreur ni aucun homme absolument ? » Et Hippolyte constate que, hélas, de « nombreuses hérésies ont grandi parce que les chefs n'ont pas voulu s'instruire de l'avis des Apôtres, mais ont fait ce qu'ils voulaient selon leur bon plaisir, et non ce qui convient » (112). A leur rencontre, ce sont ceux qui sont à la tête de l'Église (qui *Ecclesiae praesunt*) qui ont la responsabilité de livrer et garder (*tradi et custodiri*) le dépôt (113) et ils reçoivent pour cela la grâce de l'Esprit Saint dans l'ordination. En effet, à l'imposition des mains du collige épiscopal et à l'invocation prononcée par un de ses membres, l'Esprit Saint descend sur celui qui est ordonné évêque : *propter descensionem Spiritus* (114), cet « Esprit souverain » que le Père a donné à son Enfant bien-aimé Jésus

(108) Cf. dessus, note 9. — Il suffit de lire les pp. 191-192 de *Tradition et Diatèses* pour se faire une idée de la théorie que J. Magne prétendrait vérifier par cette préhistoire.

(109) On remarquera que dans la synthèse doctrinale présentée par M. RICHARD, *Dict. de spirit.*, art. cité, col. 545-568, il n'y a rien sur la tradition ; le seul ouvrage, ou presque, dont par ailleurs il tire une idée de l'Église est le *Commentaire sur Daniel*. En revanche, H. ELFFERS, *op. cit.*, pp. 201-203, a fait une analyse pénétrante de la notion de tradition dans la *Tradition apostolique* ; mais les rapprochements qu'il institue avec les autres œuvres d'Hippolyte sont à revoir, du fait que certaines d'entre elles font aujourd'hui l'objet de controverses sur leur authenticité hippolytine. Cf. plus récemment, G. G. BLUM, *Apostolische Tradition und Sukzession bei Hippolyt*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft* 55, 1964, pp. 95-110.

(110) M. JOURJON, *La tradition apostolique chez saint Irénée* dans l'Année canonique 23, 1979, pp. 193-202 ; — cf. l'inventaire dressé par H. HOLSTEIN, *La tradition des Apôtres chez saint Irénée*, dans *Recherches de science religieuse* 36, 1949, pp. 229-270.

(111) *Trad. apost.*, c. l. *Prologue*, éd. BORRE, pp. 2-3. — Cf. *Contra Noetum* 17 : « πιστεύομεν... κατὰ τὴν παράδοσιν τῶν ἀποστόλων (il est vrai que M. RICHARD, *Dict. de spirit.*, art. cité, col. 533, rejette l'authenticité hippolytine du *Contra Noetum*).

(112) C. 43, *Conclusion*, pp. 102-103.

(113) C. 1, *Prologue*, pp. 4-5.

(114) C. 2, pp. 6-7.

Christ et que celui-ci a accordé aux Apôtres « qui ont fondé l'Église en tout lieu » (115). Ainsi, conclut Hippolyte, « Dieu gouverne l'Église pour qu'elle aborde au port tranquille »; son intervention, lorsqu'elle est nécessaire, se fait en éclairant « ceux qui sont dignes » (116); sous cette expression en apparence énigmatique, il semble bien que l'auteur veuille rappeler ce qu'il disait à la fin du rituel de l'ordination épiscopale : « quand il a été fait évêque, que tous lui offrent le baiser de paix, le saluent parce qu'il est devenu digne » (117); de même, le nouvel évêque, dans l'eucharistie qu'il préside aussitôt, rend grâce « *quia nos dignos habuisti ad stare coram te et tibi ministrare* » (118).

Alors que, dans la *Tradition apostolique* l'auteur ne se présentait que comme personne privée, plus tard, dans la Préface de l'*Elenchos*, il parle en évêque et précise :

Ces hérésies, personne d'autre ne les convaincra d'erreur que l'Esprit Saint qui a été transmis à l'Église (Τὸ ἐν ἐκκλησίᾳ παραδοθὲν ἄγιον πνεῦμα), que les Apôtres ont reçu d'abord, qu'ensuite ils ont à leur tour donné en participation (μετέδοσαν) aux fidèles orthodoxes. Étant leurs successeurs (διαδόχοι νυχιάνοιτες), nous avons part à la même grâce, au suprême presbytérat et à l'enseignement et nous faisons partie des gardiens de l'Église (119).

Hippolyte rejoint donc encore une fois l'enseignement d'Irénée, qui d'ailleurs répondait à la même situation : dans la confusion que provoquent sur la foi et les institutions les hérésies foisonnant à la fin du II^e siècle, le critère de discernement, pour Irénée, nous le savons, c'est la Tradition qui remonte aux Apôtres, transmise non pas par des maîtres de génie, mais par la succession des évêques : « *eam traditionem quae est ab apostolis, quae per successionem presbyterorum in Ecclesia custoditur* », ou, plus clairement : « *Successiones episcoporum, quibus illi (Apostoli) eam, quae in unoquoque loco est, Ecclesiam tradiderunt* » (120). Vérifier cette succession, c'est constater le lien avec les Apôtres

(115) C. 3, pp. 8-9.

(116) C. 43, pp. 102-103.

(117) C. 4, pp. 10-11. — C'est H. ELFERS, *op. cit.*, pp. 202-203, qui a attiré l'attention sur ce rapprochement : l'acclamation Azios est demeurée traditionnelle dans les ordinations byzantines. — Au contraire, pour G. G. EKUM, *op. cit.*, p. 100, « ceux qui sont dignes » seraient non seulement les ministres ordonnés, mais tous les fidèles.(118) *Trad. apost.*, c. 4, pp. 16-17; B. BOTTRE fait remarquer, *ibid.*, note 3, que *ministrare* est une traduction insuffisante, car le Sinodos éthiopien et le *Testamentum Domini* confirment le terme *ἐπιταρτυν* des *Constitutions apostoliques*.(119) *Elenchos*, Praef. 1, 6, éd. P. WENDLAND, *Hippolytus Werke*, 3. Bd., 1916 (G.C.S.), p. 3.(120) IRÉNÉE, *Adversus haereses* 3, 2, 2 (SC 211, p. 26); 4, 33, 8 (SC 100, pp. 820), etc.

et avoir la garantie de l'authenticité de la tradition; ce qui est transmis, ce n'est pas uniquement la doctrine, puisque Irénée distingue *παρέδοσιν* et *κλήρονημα* (121); *ἀποστολική παράδοσις*, c'est donc toute la continuité de l'institution épiscopale, chargée de garder fidèlement et de transmettre le dépôt reçu des Apôtres. C'est bien la même conviction qui anime également Hippolyte.

B. Botte concluait ainsi son étude de 1963 : « Je ne prétends pas avoir résolu tous les problèmes, mais je crois avoir signalé tous ceux qui méritent d'être étudiés »; il ajoutait : « Je souhaite que les jeunes s'y attaquent et aboutissent à des résultats plus satisfaisants que les miens » (122). A une condition cependant, faut-il ajouter : qu'ils ne négligent rien de toutes les études qui, depuis 1910 (et même avant), ont apporté une contribution valable à l'établissement du texte, à l'analyse de son contenu et à la connaissance de la vie de l'Église chrétienne au tournant du II^e au III^e siècle, dont la *Tradition apostolique* est un témoin privilégié.

(121) Par exemple, 3, 3, 3 (SC 211, p. 38, fragment grec); — pour l'église romaine: 3, 3, 2, « *eam quam habet ab apostolis traditionem et annuntiatam hominibus fidem* » (SC 211, p. 32).(122) *Trad. apost.*, p. xlii.